

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. XI

MONTRÉAL, AVRIL 1893

No 12

SOMMAIRE.

AVIS.—ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection et délimitation de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Association pharmaceutique de Québec, séance du 6 avril courant.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Jugement—Éducation physique de la seconde enfance—L'enseignement théorique de l'arithmétique à l'école primaire—De la préparation des classes, etc.—Éducation domestique, etc.—Analyse littéraire: *La mort d'un bouvreuil*—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle—Phrases à corriger—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: L'émigration—LECTURE POUR TOUS: Origine de l'expression *dormir la grosse matinée*—La réforme orthographique.—Variétés—Pensées diverses.—BIBLIOGRAPHIE.—TABLE DES MATIÈRES.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

AVIS

Nous avons le plaisir d'annoncer aux lecteurs du "Journal de l'Instruction publique" que cette feuille, dédiée à la classe enseignante, va reprendre sa publication régulière et ininterrompue. Les causes qui en ont rendu la publication irrégulière ont été inévitables et indépendantes de notre volonté; c'est même avec chagrin que nous avons subi les irrégularités et la suspension temporaire d'une œuvre à laquelle nous tenons beaucoup. Encore une fois, ces jours d'épreuve et de contrariété ont pris fin: nous le disons avec bonheur.

Les numéros qui auraient dû paraître aux jours fixés, vont être publiés et distribués sans retard, puis le "Journal" reprendra sa publication régulière, sans autre interruption.

Toute correspondance ou réclamation, tout ce qui touche de loin ou de près au "Journal" devra

être adressé comme suit:—M. l'Administrateur du "Journal de l'Instruction publique," boîte postale no 2030, Montréal.

L'ADMINISTRATION.

Actes et Documents officiels

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires.

Détacher de la municipalité de Saint-Cyprien, dans le comté de Témiscouata, les douze premiers lots des rangs 2, 3 et 4 du canton Hocquart, et les neuf premiers lots des rangs cinq et six du même canton, et les annexer à la municipalité de Saint-Hubert, dans le même comté, pour les fins scolaires.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 6 mars 1893.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de la "paroisse" de Sainte-Thérèse, comté de Terrebonne, le lot No 632, du cadastre de la dite paroisse, et l'annexer à la paroisse de "Sainte-Monique", comté des Deux-Montagnes, pour les fins scolaires.

Cette annexion ne prendra effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 11 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de Wotton, comté de Wolfe, depuis et y compris le lot No 13 jusqu'au lot No 26 inclusivement, du 15e rang de Wotton, et les annexer à la municipalité scolaire de "Saint-Joseph de Ham Sud," dans le dit comté de Wolfe.

Cette annexion ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1893).—*Gazette officielle*, 11 mars dernier.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Détacher de la municipalité scolaire de "Mille Vaches," comté de Saguenay, l'arrondissement dit de la "Pointe à Boisvert" sur